

Conseil municipal du vendredi **20 mars** 2026

séance publique à la mairie | Convoqué le 16 mars 2026 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (9) : Mmes Régine DE LUCA [rD], Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), Simone AUDOLITISON [sT], Martine DA SILVA [mD], Elodie FIORELLA [eF], Mrs Guy ALBRAND [gA], Yannick TAIX [yT], Emmanuel GHIOTTI [eG], Michel PHILIP [mP],

Absent, Excusés (1) : Bernard RENOY [bR].

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Election du maire.

Election du maire : est élu maire : Michel PHILIP

Votants : 9

Bulletins blancs : 1

Majorité absolue : 5

Nombre de voix : 8

Vote unanimité (9 pour)

2. Création des postes d'adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints.

Vote unanimité (9 pour)

3. Election des adjoints.

Election des adjoints : sont élus : 1er adjoint : Guy ALBRAND et second adjoint : Régine DE LUCA

Votants : 9

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 1

Majorité absolue : 5

Nombre de voix : 7

Vote unanimité (9 pour)

4. Création des commissions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création des commissions suivantes :

1 - Commission finances : ALBRAND Guy, DE LUCA Régine, UBAUD Nathalie, GHIOTTI Emmanuel

2 - Commission urbanisme : DE LUCA Régine, TAIX Yannick, ALBRAND Guy, DA SILVA Martine

3 - Commission eau – forêt – environnement -agriculture : ALBRAND Guy, RENOY Bernard, TAIX Yannick, GHIOTTI Emmanuel

4 - Commission action sociale - école - petite enfance : DE LUCA Régine, UBAUD Nathalie, AUDOLI-TISON Simone, FIORELLA Elodie

5 - Commission Travaux - bâtiments communaux - voirie : DE LUCA Régine, TAIX Yannick, DA SILVA Martine, FIORELLA Elodie

6 - Commission culture - événementiel : DE LUCA Régine, UBAUD Nathalie, AUDOLI-TISON Simone, FIORELLA Elodie

Vote unanimité (9 pour)

5. Election des délégués.

Sont élus à l'unanimité des membres présents, les délégués suivants :

Ingénierie et Territoire 04 :

- Titulaire : DA SILVA Martine
- Suppléant : TAIX Yannick

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance :

- Titulaire : ALBRAND Guy
- Suppléant : DE LUCA Régine

Schéma de Cohérence Territoriale :

- Titulaire : DA SILVA Martine
- Suppléant : DE LUCA Régine

Comité National d'Action Sociale :

- Correspondant : FIORELLA Elodie
- Délégué : AUDOLI-TISON Simone

Communes Forestières :

- Délégué : TAIX Yannick

Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Gap-Tallard :

- Titulaire : RENOY Bernard
- Suppléant : FIORELLA Elodie

Vote unanimité (9 pour)

6. Election des délégués au SDE04

Sont élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaires : PHILIP Michel et TAIX Yannick
- Suppléant : GHIOTTI Emmanuel

Vote unanimité (9 pour)

7. Election des délégués au SIVU d'irrigation

Sont élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaires : PHILIP Michel et ALBRAND Guy
- Suppléant : GHIOTTI Emmanuel et DE LUCA Régine

Vote unanimité (9 pour)

8. Election des délégués à la commission particulière du réseau d'irrigation Piégut-Venterol

Est élu à l'unanimité des membres présents : ALBRAND Guy.

Vote unanimité (9 pour)

9. Election des délégués AGEDI.

Sont élues à l'unanimité des membres présents :

Délégué titulaire : UBAUD Nathalie

Délégué suppléant : AUDOLI-TISON Simone

Vote unanimité (9 pour)

10. Délégations du conseil au maire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les délégations suivantes au maire :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant le Tribunal administratif, de porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € ;
- 9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 10° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 11° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Vote unanimité (9 pour)

11. Indemnités du maire et des adjoints.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les indemnités suivantes pour le maire et les adjoints :

- maire : aucune indemnité
- 1^{er} adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027)
- 2^e adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027)

Vote unanimité (9 pour)

Questions diverses.

Courrier : le maire donne lecture d'un courrier reçu d'un habitant des Tourniaires qui fait part de problèmes récurrents avec les enfants qui jouent au ballon sur la place du hameau, le maire va passer voir les familles concernées afin d'essayer de trouver une solution avec elles.

La séance est levée à 21 heures 50.